



Commune de Chens sur Léman
Haute Savoie



D 2026 - 46

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	22
Conseillers votants :	23
Dont un pouvoir	

Date de la convocation du conseil municipal : 14 avril 2026

OBJET : DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ ÉLU AU COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un avril, le conseil municipal de la commune de Chens sur Léman dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme TRONCHON, maire,

PRESENTS : PARIS A. MORAND F. BAARSCH C. de PROYART A. ZANNI F. PLEynet J.P. CHANTELOT C. BILLARD G. LAFFONT V. MOUTHON S. CONSTANTIN V. DE GELDER M. GAZARYAN E. GEROUDETA. VIRGILI J. RODRIGUES LAURO D. RENAULT A. CHANTELOT L. RACINE FREIXENET M. GUY E. VEYRAT V.

EXCUSÉS : BALBO A. « pouvoir à VEYRAT V. »

Est élue secrétaire de la séance : PARIS A.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que par délibération en date du 11 décembre 2007, la commune a décidé de mettre en place une action sociale en faveur du personnel en adhérant au comité national d'action sociale (CNAS).

Monsieur le maire précise que depuis 2007, le Code général des collectivités territoriales prévoit que les dépenses afférentes aux prestations sociales ont un caractère obligatoire pour les communes.

À la suite du renouvellement du conseil municipal, la commune doit désigner un délégué des élus.

Monsieur le maire propose la candidature de Madame Chantal BAARSCH

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE Madame Chantal BAARSCH déléguée au CNAS.

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus

Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire
Audrey PARIS

Le maire
Jérôme TRONCHON

